



Déclaration préalable des élus de la FSU au CSASD du 28/09/2023

Nouveau ministre, nouvelle rentrée mais toujours la même communication gouvernementale qui nie la réalité du terrain et les besoins nécessaires au bon fonctionnement du service public d'éducation. Cette distorsion participe à la dégradation des relations avec les partenaires et les parents d'élèves dont les attentes s'appuient sur des annonces hors sol, non anticipées, impossibles à mettre en œuvre par les personnels, accentuant d'autant plus leur mal être professionnel.

Le focus ministériel de cette rentrée sur l'abaya et la laïcité, a monopolisé l'attention médiatique, mais pas celle de nos collègues plus attentifs aux réelles questions immédiates et structurelles qu'ils se posent au quotidien comme l'impossibilité de voir, dans leur établissement, chaque classe confiée à un·e enseignant·e formé·e, une réponse à la crise des recrutements et à la faiblesse des rémunérations, ou encore à l'explosion des inégalités qui frappent leurs élèves et leurs familles.

Ils ne sont pas dupes non plus, de la prétendue fermeté laïque revendiquée par notre ministère et son gouvernement alors même qu'elle se trouve déjà contredite par l'augmentation du financement public accordé à l'école privée catholique et dont la région Île de France fait la démonstration.

La FSU réaffirme son mandat d'argent public pour la seule école publique et rappelle son engagement dans la lutte contre toute discrimination à l'égard des élèves en raison de leur origine ou de leur appartenance religieuse, supposée ou réelle, sa vigilance vis-à-vis de toute pression et tout prosélytisme obscurantiste-ou intégriste menaçant le caractère laïque de l'École publique, et ce, afin de transmettre dans un climat serein les connaissances qui sont source d'émancipation. Il convient donc, sans naïveté, de privilégier le dialogue apaisé avec les élèves concerné·es afin de ne permettre aucune déscolarisation. Pour la FSU, la défense d'un modèle éducatif émancipateur est le meilleur outil pour assurer la garantie de la laïcité.

Attachée à la réussite de tou·tes les élèves et à la lutte contre les inégalités, la FSU revendique l'abrogation du Pacte, qui ne répond pas aux revendications légitimes d'une profession dont même les enquêtes internationales démontrent le déclassement. Il représente la mise en concurrence des enseignant·es, la destruction annoncée du statut, la négation de la professionnalité.

Ce dispositif est aussi un levier de mise en place des réformes contestées (nouvelle 6ème, découverte des métiers, réforme de la voie professionnelle) et des dispositifs de soutien et d'approfondissement en français et mathématiques, qui ne pourront être efficaces sans moyens supplémentaires pour les financer.

Avec la baisse des marges IPS dans de nombreux établissements du secondaire le travail en effectif réduit devient en partie conditionné à l'intervention de professeurs des écoles en collège et à la signature du Pacte en lycée professionnel. Il est temps non seulement d'augmenter le salaire des personnels de l'Éducation, mais aussi de donner à l'école les moyens de lutter sérieusement contre les inégalités scolaires trop souvent corrélées aux inégalités sociales. L'appel des syndicats de la FSU aux enseignant·es, CPE et PsyEN de ne pas s'engager dans le Pacte a été entendu. La FSU exige que le budget alloué au Pacte soit utilisé à la revalorisation sans contrepartie de tou·tes les personnels. Car seules une meilleure rémunération et de meilleures conditions de travail permettront d'endiguer le manque d'attractivité de nos métiers, comme le montre le rapport de l'INSEE sur le lien entre l'augmentation de la prime REP+ et l'attractivité des établissements concernés, conditionnés par la baisse des moyens et les suppressions de poste. Au lieu de cela, la dégradation des conditions de travail accélère les démissions et rupture de contrats en tout genre. Les effectifs par classe explosent, dépassant même 30 élèves en collège et 35 en lycée (36 élèves par exemple en 1ere ST2S au lycée des Sept Mares de Maurepas, 32 élèves dans des classes du collège Pierre de Coubertin de Chevreuse ou encore 29 élèves en 6ème au collège Verlaine des Mureaux classé REP+), dans des salles trop exigües pour accueillir un·e ou plusieurs AESH, et inadaptées véritables passoires thermiques glaciales ou caniculaires en fonction du calendrier.

Le 1er degré rencontre les mêmes difficultés. L'école primaire de la Hauteville en est l'illustration. Après la suppression de sa troisième classe, elle se compose à cette rentrée d'une classe de 26 élèves à quintuple niveau : 6PS ; 2MS ; 8GS ; 4CP et 6CE1, son autre classe est un triple niveau : CE2 ; CM1 ; CM2 auquel s'ajoute la charge des missions de direction d'école sans aucune décharge pérennisée pour assurer ces missions. L'aide proposée aux enseignants pour réussir à « fonctionner » dans ces conditions hors normes est un accompagnement par une CPC et un travail relatif à une

organisation avec des décloisonnements... Si l'aide proposée n'est pas inutile, elle est loin de répondre aux problématiques inhérentes à ce type d'organisation. Laisser à penser que ces difficultés se trouveraient gommées par une pédagogie mieux adaptée n'est pas acceptable. Car si chacun fait ce qu'il peut avec les moyens trop insuffisants qu'il a, cela se traduit pour tous par du travail empêché et des conditions de travail toujours plus dégradées.

L'absence de remplacements qu'ils soient de longue ou de courte durée est un des dysfonctionnements particulièrement prégnant alors même que dans au moins un établissement du second degré sur deux, il manquait déjà des enseignants lors de cette rentrée. Dans le premier degré, la répartition des élèves dans des classes déjà chargées rend l'exercice du métier impossible. A Gargenville, suite à la démission d'un contractuel et dans l'attente d'un remplaçant, ce sont 39 élèves par classes en maternelle. C'est inacceptable !

Dans les documents que vous nous avez fournis, nous constatons que les taux d'heures supplémentaires n'augmentent plus dans le second degré, voire sont en légère baisse, le signe que les professeurs, dont plus de la moitié, selon une étude de la DEPP travaille près de 43 heures par semaine, ne veulent ni ne peuvent absorber de charge de travail supplémentaire. Dans de nombreux établissements, des pressions sont exercées, en particulier sur les enseignants en début de carrière, pour qu'ils acceptent des HSA, ou exercent la mission de professeur principal, mission pour laquelle le nombre de candidats diminue d'année en année tant la charge de travail s'est alourdie. Nous dénonçons la volonté, au nom de la reconquête des heures de classe perdues, de placer systématiquement les réunions, conseils de classe, en dehors des heures de service, voire, pour certaines formations, durant les congés scolaires.

Nous dénonçons les conditions d'affectation des TZR, particulièrement malmenés en cette rentrée ; affectés tardivement, souvent sur plusieurs établissements, avec des emplois du temps incompatibles, des pressions pour accepter des heures supplémentaires au delà des 2 heures imposables et sans prise en compte de la décharges de une heure pour exercice sur deux établissements.

Ce constat inquiétant de postes non pourvus s'applique à l'ensemble des professionnels: les établissements manquent de CPE (comme au collège Clagny de Versailles, dont la situation complexe est pourtant bien connue), mais aussi d'AED, AESH (55H d'accompagnement au collège Saint Simon de Jouars Pontchartrain, ou encore 46 h au collège Paulhan de Sartrouville par exemple) avec des personnels dans l'attente de signature de leur contrat depuis le mois de juin. Il manque aussi des personnels administratifs, Psy-En, infirmières, assistantes sociales, et ce, alors même que la violence de l'actualité vient nous rappeler à quel point la présence d'équipes pluri-professionnelles complètes, est indispensable pour croiser les regards et identifier des réponses aux problématiques complexes auxquelles se trouvent confrontés les élèves, plus particulièrement à l'adolescence.

Une consigne parue au BO du 29 juin 2023, stipulant qu'une personne formés au premier secours doit obligatoirement faire partie de l'équipe accompagnant les voyages suscite bien des inquiétudes pour l'organisation des voyages déjà votés. Encore une fois, une consigne - par ailleurs de bon sens - se met en place dans la précipitation sans que les personnels concernés n'aient été correctement formés et informés en amont. Nous exigeons que cette formation aux premiers secours, pour les personnels volontaires qui accompagneraient un voyage, soit financé par l'Éducation Nationale et que cette formation puisse se faire sur temps de service.

Le constat de cette rentrée est particulièrement alarmant: faute de moyens suffisants alloués au service public d'éducation, les écoles, les collèges, les lycées, font cette année encore une rentrée dans des conditions toujours plus dégradées. Ces dernières impactent la santé de nos collègues et nous nous alarmons du nombre très important de collègues en souffrance que nous croisons dans nos établissements et nos écoles et dans le cadre de nos missions de représentants des personnels.

Souffrances aggravées par le néo management que nous ne cessons de dénoncer depuis des années. Partout dans le département nous sont signalées de nombreuses injonctions hiérarchiques abusives. Ici, c'est une IEN qui interdit à une collègue de prendre des CP au motif que les évaluations nationales n'étaient pas bonnes, là ce sont des chefs d'établissement qui organisent le chantage au Pacte si les collègues veulent pouvoir organiser des sorties scolaires, là encore c'est une directrice d'école qui confond autorité hiérarchique et autorité fonctionnelle.

Madame la Directrice académique, parce que vous êtes responsable de la santé des personnels, nous vous demandons de mettre un terme à ces abus d'autorité inadmissibles et d'autant plus mal venus dans le contexte professionnel dégradé dans lequel nous nous trouvons.

Pour toutes ces raisons, la FSU appelle les collègues à se réapproprier leur métier, à se retrouver dans des collectifs de travail et de revendications et à participer massivement à la grève interprofessionnelle et intersyndicale du vendredi 13 octobre contre l'austérité et pour des salaires, pensions et minima sociaux décents, dans le respect de l'égalité femmes-hommes.

Bien que les ajustements présentés par la Direction Académique apportent quelques améliorations dans certains établissements, celles-ci demeurent très insuffisantes au regard des besoins recensés, et aggravent même la situation dans d'autres établissements. C'est pourquoi les élus de la FSU appellent à voter contre les ajustements proposés par la Direction Académique dans le cadre du bilan de rentrée.

Pour finir, comment ne pas évoquer dans cette déclaration préalable, le Rectorat de Versailles, qui se trouve actuellement sévèrement pointé du doigt suite à la révélation du courrier adressé par le service des affaires juridiques en mai 2023 à la famille de l'élève qui s'est suicidé le 5 Septembre dernier. Ce courrier, glaçant et inapproprié, a suscité de très vives réactions au sein de l'opinion, mais aussi de l'éducation nationale à tous ses niveaux. Il semble d'ailleurs que plusieurs courriers de ce type aient été envoyés à plusieurs familles.

C'est bien l'image de l'ensemble de l'Institution et de ses personnels à tous les niveaux qui pâtit de ce scandale tristement révélateur du caractère trop souvent inadapté des réponses du rectorat aux demandes de protection et aux situations de crise. Il y a urgence à ce que la mesure de l'ampleur du problème et de la gravité des conséquences possibles soient enfin prises en compte, et à ce qu'un travail de fond soit enfin mené sur la nature des réponses à apporter à ce type d'alertes.